

# Ilme Assemblée générale de l'Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **1 (1913)**

Heft 8

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248600>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Enfin, j'arrive au petit laboratoire qui sert de bureau à « l'administrateur délégué » qui dirige le dispensaire depuis sa fondation : le Dr Nicole Girard-Mangin. Je reste là une heure ou deux, et je note, au hasard de la rencontre, sans phrases, les faits que raconte ce défilé de misères vivantes, faits qui me semblent plus éloquents que les mots dont je les masquerais.

\* \* \*

On entend dans le couloir des hurlements d'enfant.

— Assez, dit M<sup>me</sup> G.-M. en ouvrant sa porte...

— Je ne sais vraiment pas ce qu'a cette petite, qui est ordinairement sage, dit une religieuse qui attend au milieu de la bande d'enfants qu'elle a amenés de Ménéilmontant ou de Grenelle.

— Envoyez-la moi.

L'enfant est détachée du groupe et entre, toujours pleurant. Avec patience, le secret de son chagrin lui est arraché.

— J'ai perdu mon mouchoir...

— Et c'est pour ça que tu pleures ! Voyons, tais-toi ! On t'en donnera un autre.

— Pas possible, pas la même chose...

— Si, tout pareil ou plus beau ; mais tu es bien difficile, allons.

— C'est pas ma faute... Maman m'a dit qu'elle me tuerait si je lui rapportais pas mon mouchoir, parce que c'est celui de la pratique.

— ???

— Oui... (et les sanglots recommencent). Maman est blanchisseuse. J'ai jamais de mouchoirs à moi... elle me fait finir ceux de la pratique.

Ce drame est sans solution. Il faut bien passer à d'autres. C'est aujourd'hui jour d'inscription aux colonies de vacances. Coupée par les entrées et sorties rapides des médecins de service ou des dames auxiliaires qui viennent demander des directions dans les cas difficiles, c'est la longue théorie des mères inquiètes qui déroulent leur prière, toujours la même :

— Madame, prenez-moi mes gosses... Ça leur ferait tant de bien !

Mme G.-M. vient de refuser l'inscription de deux enfants qu'amenait une petite femme maigre et brune au profil de gitane.

— C'est impossible ; on vous aidera à les soigner, vos mioches. Peut-être les enverra-t-on à Hendaye, l'autre à Berck ; mais ils ne peuvent pas partir en colonie.

Alors la gitane a un cri de révolte.

— C'est pas étonnant d'avoir des enfants mal portants, et pas comme les autres, qui payent les souleries de leur père !

— Est-ce qu'il s'est repris à boire ? demande Mme G.-M.

— Non, il est bien guéri, depuis deux ans, mais pour les enfants le mal était fait...

Et elle me raconte son histoire. D'abord le drame banal de la misère noire du ménage d'un ouvrier alcoolique. Puis, il y a eu deux ans au jour de l'an, une tentative désespérée qu'elle a faite. Par une chance exceptionnelle, on lui avait donné, en dehors de son mari, la somme de dix francs. Cette somme, elle avait eu le courage de la consacrer tout entière à l'achat de deux poudres :

— Le pharmacien m'avait promis qu'elles n'empoisonneraient pas mon mari, mais qu'elles le dégoûteraient de boire. Ça me faisait gros cœur de mettre dix francs dans des poudres, alors que les gosses avaient froid et faim. Surtout celle qui coûtait six francs était bien chère... Mais c'était la meilleure. Quand mon mari rentrait à midi et le soir, à chaque repas il lui fallait son litre tout prêt et il le buvait d'un coup avant de manger.

Alors je le préparais d'avance, avec une cuillerée de chaque poudre. Celle de six francs moussait, il fallait que ce soit fait d'avance, pour qu'il ne s'aperçoive de rien, et au goût, il ne s'en est jamais aperçu. Ça ne dénaturait pas le goût du vin. Mais au bout de peu de temps il a commencé à avoir des nausées et à boire de moins en moins. Il ne trouvait plus le vin bon, sans savoir pourquoi ; il m'a fait changer de marchand de vin. C'était pareil, puisque je mettais toujours les poudres. Enfin je commençais d'espérer, quand ma mère m'a fait un beau coup. Un soir que mon mari était allé chez ma sœur, et se plaignait à ma mère de ne plus avoir soif que d'eau fraîche, elle lui a dit :

— C'est pas étonnant, avec ce que votre femme met dans votre boisson !

Et elle lui a tout expliqué ! Alors il est revenu comme un fou chez nous ; il m'a flanqué une volée comme du temps qu'il se soulait ; mais moi je lui ai dit :

— Tue-moi si tu veux, j'aime mieux mourir que vivre avec toi.

Et je lui ai servi d'un coup tout ce que j'avais sur le cœur. Il n'avait plus la boisson au cerveau, il n'est pas mauvais gars au fond, il s'est calmé. Il a continué depuis à rapporter à la maison presque toute sa paye et à ne plus boire qu'aux repas, et pas plus qu'il ne faut. De temps en temps, pour qu'il ne se remette pas à l'amour de l'alcool, je lui redonne un peu de poudre, mais ça ne revient pas bien cher et il ne m'en parle plus ; voilà un peu plus de deux ans que ça dure...

En dehors du fait de la guérison d'un ivrogne, n'est-elle pas curieuse cette histoire, par le trait caractéristique de la mentalité populaire qu'elle révèle ? La mère de la jeune femme trahissant sa fille par instinct, par préjugé atavique : l'homme doit être le maître, respecté jusque dans ses vices, il doit savoir ce qui se passe chez lui.

Concluons.

Par cette monographie d'un dispensaire qui nous semble, après comparaison, réaliser le type modèle du genre, par ces quelques notes prises sur nature, nous n'avons certes pas la prétention d'avoir résumé un chapitre capital de la lutte antituberculeuse. Nous voudrions seulement avoir réussi à inspirer à nos lecteurs l'idée de se documenter sur ce qu'est cette lutte, le désir d'apprendre ce qu'elle pourrait être, si des efforts nouveaux et conscients de leur utilité venaient soutenir les efforts déjà tentés, et enfin la résolution d'y entrer, après s'être armés pour y entrer.

J. MEYNADIER.

**II<sup>me</sup> Assemblée Générale de l'Association Nationale Suisse**  
POUR LE  
**Suffrage Féminin**

Jamais le *Mouvement Féministe* n'a autant regretté qu'aujourd'hui de ne pas disposer de plus de place, pour pouvoir rendre compte en détail de cette belle journée, qui a beaucoup fait, à Genève en tous cas, pour l'avancement de l'idée suffragiste. Mais les colonnes de notre journal ne sont malheureusement pas indéfiniment extensibles ! et puisque nous avons le grand privilège de pouvoir commencer aujourd'hui la publication de la suggestive conférence du Dr Muret, *l'Eternelle Mineure*, et que, de plus, la chronique, que l'on nous a demandé d'écrire chaque mois, traite de la question des femmes et des partis politiques, bornons-nous à faire ce que nous avons promis au Comité

central, c'est-à-dire à rendre brièvement compte de l'activité des sections depuis leur fondation, le rapport de M. de Morsier sur ce sujet, ayant dû être supprimé au dernier moment, faute de temps.

L'Association suisse comprend actuellement 14 groupes<sup>1</sup> (7 dans la Suisse romande et 7 dans la Suisse allemande) avec un total de près de 2000 membres. Le groupe le plus nombreux est celui de Berne, avec 400 membres. L'activité de ces groupes ne présente pas d'une ville à l'autre de notable variété; partout des conférences, des distributions de brochures, de feuilles volantes, la mise en circulation de journaux, des séances de discussion, des communiqués à la presse, etc., sont considérés comme le meilleur moyen de propagande. La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel travaillent pour obtenir une loi donnant accès aux femmes aux tribunaux de prud'hommes, tandis que Genève a dû faire campagne en faveur de cette même loi, menacée, avant d'être appliquée, par une demande d'initiative, et que Lausanne a échoué dans ses démarches pour obtenir cette loi. A Neuchâtel encore, campagne pour faire appliquer la loi octroyant aux femmes l'éligibilité dans les Commissions scolaires, couronnée de succès par l'élection de 4 femmes socialistes en 1912, et d'une femme de la bourgeoisie, en 1913. Même succès à la Chaux-de-Fonds, où 3 femmes font partie de la Commission scolaire; même travail à Berne, où l'on cherche aussi à faire entrer les femmes dans les Commissions d'Assistance publique. A Zurich, campagne ardente de presse et de conférences contre la loi sur le célibat des maîtresses d'école (loi rejetée, on s'en souvient, par le peuple zurichois, en novembre 1912), et tout récemment, présentation de candidates qui furent élues dans les Commissions scolaires. A noter encore différentes pétitions zurichoises, concernant l'éligibilité des femmes au poste de substitut, la nomination d'une femme comme médecin assistant dans les écoles, l'électorat féminin ecclésiastique, etc. Une pétition concernant ce dernier point a été également adressée au Grand Conseil par le groupe de Neuchâtel. A La Chaux-de-Fonds — qui paraît être un groupe des plus actifs, — une demande a été adressée à la Commission scolaire d'introduire des leçons d'instruction civique dans les classes primaires supérieures de filles comme dans celles des garçons. Enfin le groupe tout neuf de St-Gall vient de pétitionner auprès du Grand Conseil en demandant l'éligibilité dans les Commissions scolaires et d'Assistance publique, ainsi que l'électorat en matière ecclésiastique.

Ce qui est plus intéressant que ce rapide résumé forcément incomplet, c'est de constater que, malgré les différences de mœurs et de législations des cantons suisses, l'activité de nos suffragistes porte partout sur les mêmes points: prud'femmes, commissions scolaires, électorat ecclésiastique là où on ne le possède pas encore... Partout, les besoins sont les mêmes; aucun de nos groupes ne se lance dans de grandes aventures, se bornant d'abord à semer l'idée dans tous les milieux, puis à défendre les droits acquis, ou à réclamer ceux qui constituent le premier échelon de l'échelle que nous avons à gravir. C'est la marche la plus sage, et il est bon de penser que le mouvement suffragiste suisse a une telle unité de vues et d'action.

Mentionnons encore brièvement, en les appuyant, trois propositions présentées à l'Assemblée générale, et qui ont été remises à l'étude des Sections:

1. Représentation de tous les groupes dans le Comité central, actuellement composé seulement de 7 membres. (Proposition de Berne.)

<sup>1</sup> Genève, Lausanne, Berne, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Olten, Aarau, Zurich (2 groupes), Winterthour, St-Gall, Le Locle, Sonvillier, Val de Ruz.

2. Création d'un Secrétariat central qui concentrerait les documents, les renseignements, qui serait en relation avec les Secrétariats analogues d'autres pays, et qui pourrait, de la sorte, fournir rapidement l'indication ou l'adresse voulue, à tous ceux qui, pour une polémique de presse, une rectification à faire, une campagne à mener, ont besoin immédiatement du fait précis, du chiffre statistique, et qui perdent à le chercher sans toujours savoir où le trouver, le temps et l'occasion de répondre à l'adversaire. (Proposition de Genève.)

3. Création d'un insigne suffragiste suisse. (Proposition de Lausanne.)

Et puis, ce fut charmant de cordialité et d'entrain. M. de Morsier présida avec sa netteté d'esprit accoutumée; M<sup>me</sup> von Arx fit preuve de la plus souriante vaillance, en venant, malgré une récente maladie, parler à l'Assemblée de propagande des *Droits politiques de la Femme*. De nombreux orateurs discutèrent les thèses de M<sup>mes</sup> Girardet et Glättli. Et l'on trouva, quand ce fut fini, que c'était bien dommage de devoir déjà se séparer.

E. Gd.

## L'Éternelle Mineure<sup>1</sup>

Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas sans hésitation que j'ai accepté la demande du Comité de l'Association nationale suisse pour le Suffrage féminin de venir répéter devant vous la causerie que j'ai faite, il y a un an, à Lausanne, à l'assemblée générale de la Société vaudoise pour le Suffrage. Cette modeste causerie sans prétentions, faite devant un auditoire restreint, ne me paraissait en effet pas mériter l'honneur de passer du domaine cantonal au domaine fédéral et de figurer à l'ordre du jour de votre assemblée générale.

Si j'ai fini par accepter cet honneur périlleux, c'est parce que l'on m'a fait remarquer, qu'à côté des conférences éloquentes et brillantes de ceux et de celles qui ont été dans notre pays les pionniers du suffrage féminin, et qui sont admirablement documentés en ce qui concerne les questions politiques, juridiques, historiques, littéraires et autres du sujet, il y avait place ici pour la voix, moins souvent entendue, de ceux qui, comme moi, sont, de par leur profession, en contact journalier avec la femme, et qui peuvent vous entretenir des faits de la vie de tous les jours et vous faire part de choses vécues.

J'ai donc accepté dans l'espoir, non pas de vous apprendre quoi que ce soit, mais peut-être de persuader par une forte conviction basée sur des faits quelques hésitants, de fortifier les tièdes et les timorés et qui sait? peut-être de convertir à la bonne cause ne fût-ce qu'un seul de nos contradicteurs.

Cela dit, je commencerai, si vous le voulez bien, par un examen de conscience, ne serait-ce que pour liquider d'emblée les questions personnelles, toujours haïssables, et satisfaire en même temps la curiosité de quelques-unes de mes auditrices. On m'a souvent posé la question suivante: Comment se fait-il qu'un homme, un médecin, qui ne soigne que des femmes depuis plus de vingt ans, ait pu devenir, au cours de sa carrière, un féministe et un suffragiste? Et les uns de dire en souriant: C'est bien simple, il a été converti par ses malades; et les autres: c'est bien naturel, il n'entend qu'un son de cloche, celui de la femme.

Un de mes amis, qui est un antiféministe impénitent, déclarait

<sup>1</sup> Conférence faite à l'assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, à Genève, le 17 mai 1913.